



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**  
Point 132 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2010-2011**

## **Incidences administratives et financières des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale (A/64/291), le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies présente l'ensemble des dépenses administratives de la Caisse pour l'exercice biennal 2010-2011, dont le montant a une incidence financière sur le budget ordinaire de l'ONU. Conformément aux dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, le Secrétaire général indique ici quelle sera cette incidence pour l'exercice biennal 2010-2011, si l'Assemblée générale fait siennes les recommandations du Comité mixte.

Le montant du crédit supplémentaire qu'il faudra éventuellement inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2010-2011 est estimé à 1 865 500 dollars après actualisation des coûts.



## I. Introduction

1. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, des ressources ont été prévues au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) [A/64/6 (Sect. 1)] pour financer la part des dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies prise en charge par l'ONU.

2. D'après le paragraphe 1.31 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>1</sup>, le budget de la Caisse pour l'exercice en question n'était pas terminé au moment de l'établissement de ce document et devrait, lorsqu'il le serait, être examiné par le Comité mixte et par l'Assemblée générale. Les éventuelles incidences sur le budget ordinaire des décisions du Comité mixte et de l'Assemblée concernant le projet de budget de la Caisse pour l'exercice 2010-2011 devaient faire l'objet d'un état qui serait présenté à l'Assemblée lorsqu'elle examinerait le rapport du Comité mixte.

3. Au paragraphe 1.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>1</sup>, il est indiqué qu'un montant de 11 751 800 dollars (12 322 500 dollars aux taux de 2010-2011) est prévu pour la part des dépenses du secrétariat central de la Caisse qui est financée au moyen du montant dont sont exclus les remboursements attendus des fonds et programmes des Nations Unies [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)].

## II. Incidences pour l'ONU des recommandations figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

4. Le rapport du Comité mixte (A/64/291) a été publié comme suite aux propositions de l'Administrateur de la Caisse et Secrétaire du Comité mixte. Il en ressort que la part des frais d'administration et d'audit de la Caisse prise en charge par l'ONU s'élève à 22 238 300 dollars (aux taux de 2010-2011).

5. L'augmentation du montant des crédits demandés tient principalement à des modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs dans le projet de budget, mais des crédits supplémentaires sont aussi demandés pour les autres dépenses de personnel, la maintenance informatique, la location de locaux et d'autres dépenses opérationnelles liées à la création prévue de nouveaux postes.

6. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs du secrétariat de la Caisse pour l'exercice 2010-2011 comprennent la création de 14 postes. L'augmentation du montant des ressources demandées pour les postes comprend le coût de ces 14 nouveaux postes (1 970 700 dollars), ainsi que l'effet-report des 15 postes créés au cours de l'exercice 2008-2009 (1 468 100 dollars). En outre, on estime actuellement que le coût en année pleine des 14 postes qu'il est proposé de créer s'élèvera à 3 337 900 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

---

<sup>1</sup> A/64/6 (Sect. 1).

7. L'augmentation des autres dépenses de personnel correspond au financement de l'assurance maladie après la cessation de service pour les retraités et à l'accroissement des dépenses d'heures supplémentaires et de formation. Quant à l'augmentation des ressources nécessaires pour la maintenance informatique, elle est imputable au maintien des services de maintenance assurés pour des projets informatiques et de gestion lancés au cours de l'exercice 2008-2009.

8. Conformément aux procédures en vigueur, le financement des crédits demandés serait réparti entre le budget ordinaire de l'ONU et les budgets des fonds et programmes des Nations Unies. Il est indiqué au paragraphe 1.28 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>1</sup> que 63,1 % du total serait financé au moyen du budget ordinaire et que le solde serait à la charge des fonds et programmes. Or, compte tenu des dernières données sur le nombre de participants à la Caisse, à partir duquel ce pourcentage est calculé, il devrait être porté à 63,8 %.

9. Si l'on applique ce nouveau pourcentage au montant total des besoins de financement de la Caisse, à savoir 22 238 300 dollars, le montant révisé de la part à financer au moyen du budget ordinaire s'établit à 14 188 000 dollars (aux taux de 2010-2011), alors que le montant inscrit au chapitre 1 du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 est égal à 12 322 500 dollars (aux mêmes taux). Il faudrait donc inscrire au chapitre 1 un crédit supplémentaire de 1 865 500 dollars correspondant à la différence entre le montant initialement prévu et le montant révisé.

### **III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

**10. Si l'Assemblée générale approuve les propositions et recommandations du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le montant total que l'ONU devra verser pour l'exercice biennal 2010-2011 sera de 22 238 300 dollars (aux taux de 2010-2011), dont 14 188 000 dollars financés au moyen du budget ordinaire et 8 050 300 dollars qui seront remboursés à l'Organisation par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.**

**11. Dans ce cas, il faudra inscrire au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 un crédit supplémentaire de 1 865 500 dollars, qui sera financé par prélèvement sur le fonds de réserve.**